



MAIRIE
DE

05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

Procès-verbal de la séance du 19 février 2019

Les délibérations sont consultables en Mairie.

Présents : Mmes et Ms les conseillers : Mmes BONNIER Josette, ROUX Delphine, VERNY Annick, MM. BREMOND Max, BRUN Jean-Luc, COMBAL Benjamin, GARNIER Louis, JEHAN Jacques.

Absents : Mme CARRARA Aurélie (Pouvoir à BONNIER Josette), ESMIEU Myriam, M. BAJOLLE Lionel, COLLOMBEL Robert (Pouvoir à GARNIER Louis), DERCOURT Laurent (Pouvoir à BRUN Jean-Luc), PEPIN Marc,

Secrétaire de séance : Mme BONNIER Josette.

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme BONNIER Josette. A l'unanimité.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ajout de 2 délibérations :

- Mise à jour des tarifs de stationnement à Risoul,
- Modification de la délibération n°2018-28 (Demande de subvention Contrat Station de demain),

Retrait d'une délibération :

- Convention d'assistance juridique avec le cabinet APA Affaires publiques

INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2014-21 en date du 17 avril 2014.

- o Souscription et gestion des contrats d'assurances de la commune de Risoul : Suite à une renégociation de ses contrats la commune a pu obtenir 50% de remise sur ses polices d'assurance. Les lots ont été attribués à AXA (Dommages aux biens, 10 000,00€ TTC), Groupama (Responsabilité civile, 2 500,00€ TTC) et GAN (Flotte automobile, 2 200,00€ TTC).
- o Acte modificatif d'une régie de recettes – Taxe de séjour : Les moyens de paiement ont été mis à jour. Ajout du paiement par carte bancaire et suppression du paiement en espèce. Le paiement par chèque est maintenu.
- o Bail avec l'opérateur Orange : Le bail est reconduit avec la société Orange pour l'occupation d'un espace à proximité du garage des chenillettes. 1 850,00€ par an pendant 12 ans.
- o Convention précaire et révocable pour la pratique de l'activité « Snake gliss » : L'autorisation a été donnée à M. Romain KNOBLOCH d'exercer une activité « Snake Gliss » pendant la saison d'hiver.
- o Places de stationnement supplémentaires restaurants d'altitude : Une place supplémentaire a été attribuée au restaurant le Tétrás pour 125,00€ la saison. Pour rappel, le plein tarif est 250,00€ la place, une remise de 25% sur la 2^e place et une remise de 50% sur la 3^e place.
- o Location d'équipements de géolocalisation des véhicules municipaux : Un système de géolocalisation a été installé sur les véhicules communaux pour suivre l'exercice des missions de services publics, faciliter le travail des forces de l'ordre en cas de vol et sécuriser les agents « travailleurs isolés » afin

de faciliter l'orientation des secours. La mise à disposition des appareils s'élève à 1 353,60€/an et 200,00€ HT d'installation. Ils sont fournis et installés par la société *FLOTECH*.

- Proposition financière de maintenance informatique : La prestation est renouvelée auprès de la société *Info.Net* pour un montant de 625,00€ HT par mois.
- Confirmation option devis rédaction d'un PIDA hélicoptère pour accès routier : Un PIDA hélicoptère est en cours de rédaction pour le déclenchement de l'avalanche menaçant la RD186. La cartographie devant être modernisée, il a été nécessaire d'accepter le devis de 700,00€ HT de la société *Engineerisk*.
- Prestation animation vœux du Maire 2019 : Le spectacle de Gospel a représenté un coût de 1 077,38€ HT. Il a été réalisé par la compagnie *La Vie en Rose*.
- Devis diagnostic amiante cabinet médical : Préalablement à la cession gratuite du terrain et des garages du Forum à la CCGQ, un diagnostic amiante a été réalisé par le cabinet POTIN pour un montant de 600,00€ HT.
- Confirmation du devis études géotechniques préalables (G1-ES) et étude géotechnique d'avant-projet (G2-AVP) des garages du Forum en vue de la construction d'une maison médicale à Risoul 1850 : Préalablement à la cession gratuite du terrain et des garages du Forum à la CCGQ, des études géotechniques doivent être réalisées pour un montant de 3 212,50€ HT par la société *Alp géotek*.
- Avenant au marché public de service pour les prestations de visites périodiques obligatoires (n°2018-09-008) : Le marché de 4 800,00€ HT/an attribué à *Bureau Véritas* doit être modifié suite à l'oubli d'un ascenseur. Surcoût de 100,00€ HT/an.
- Signature d'une convention de formation avec Alpes RH Formations : La réglementation impose de former les agents intervenants à proximité des réseaux enterrés. Cette formation s'élève à 380,00€ HT pour 2 agents.
- Convention de location d'un terrain pendant les vacances de février 2019 : Un terrain appartenant à la *SCI Le Bouisset* (représentée par M. Serge FISLER) a été loué pour les vacances de février pour offrir une solution de stationnement supplémentaires aux vacanciers.
- Convention cadre CNFPT : Cette convention prévoit l'organisation des formations par le CNFPT. Si la formation est payante, elle fera l'objet d'une autre convention.
- Retrait de la décision n°2018-12-007 du 10 décembre 2018 relative à la signature d'un devis avec l'entreprise TTB Amiante : Cette décision est retirée pour être soumise au conseil municipal (délibération n° 14).
- Places de stationnement restaurants d'altitude : Exceptionnellement, une place est accordée gracieusement au *restaurant l'Homme de Pierre* en raison du retard d'ouverture du télésiège de l'Homme de Pierre.
- Modification de la convention de location d'un terrain pendant les vacances de février 2019 : La convention doit être signée avec la *SCI Le Bouisset* et non M. Serge FISLER.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 1 : Approbation des comptes administratifs 2018 : Définition du compte administratif : Il rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépense et en recette.

Budget principal : Bilan de l'année : Les grands équilibres ont été respectés, les principaux projets ont été réalisés.

En fonctionnement :

- Dépenses : Les charges générales sont en hausse (1 588 206,36€ contre 1 361 664,01€ en 2017). La hausse s'explique en grande partie par les frais de déneigement de l'hiver 2017/2018, la mise en place du WIFI gratuit et la hausse des secours sur piste (compensés en recettes) et d'exploitations forestières (20 000€ compensés en recettes par 40 000€). Les charges de personnels sont en baisse 987 161,66€ contre 1 017 697,62€ en 2017).
Parmi les autres groupes de dépenses, la participation à la crèche de Guillestre est en hausse (augmentation des tarifs et du nombre d'heures réalisées par des enfants risoulins). Le FPIC diminue encore, la fusion des deux communautés de communes a fait baisser le niveau de richesse de l'ensemble vis-à-vis d'autres territoires français.
- Recettes : Les résultats sont bons. La taxe de séjour est moins mauvaise qu'il était craint (235 000€). La TADE est encore à la hausse après une hausse de 100% en 2017. Les dotations de l'Etat sont en baisse (la DGF se maintient mais la DSR passe de 270 000€ à 200 000€) mais sont compensés par les recettes des services (coupe de bois, cantine) et les autres produits de gestion courante (+30 000€ de secours sur piste notamment).

En investissement : De nombreuses opérations ont été menées, dont :

- Achat d'un Mitsubishi L200 (52 535,18€ TTC) ;
- Etudes UTN et PLU pour 140 000,00€ ;
- Réhabilitation du bâtiment d'accueil et les travaux du centre aquatique pour 814 000,00€ TTC ;
- L'installation d'une seconde classe numérique 8 000,00€ (TTC) - 50% de financement ;
- Le solde des panneaux photovoltaïques sur le TSD du Pré du Bois pour 40 000,00€ TTC (TEPCV) – 80% de financement ;

La section conserve un solde déficitaire puisque les importants travaux réalisés sont financés en partie par l'excédent constitué à cet effet chaque année.

Pour information, les travaux de voiries (55 000,00€ TTC) apparaissent en fonctionnement vu les petites opérations menées cette année.

Résultats du budget principal :

Section investissement :

Solde d'exercice 2018	- 304 408,80 €
Résultat reporté	- 60 915,55 €
Solde global	- 365 324,35 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2018	+ 158 216,39 €
-----------------------	----------------

Résultat reporté	+ 3 897 870,38 €
Solde global	+ 4 056 086,77 €

Budget annexe eau potable : Bilan de l'année :

En exploitation : L'année 2018 présente quelques particularités :

- Dépenses : Suite à leur forte baisse en 2017, les charges générales retrouvent un niveau plus élevé (+30 000€ par rapport au BP) en raison d'une augmentation de la taxe prélèvement de l'agence de l'eau. Sans cela, le niveau des dépenses serait resté au même niveau que 2017 malgré une opération de curage de la réserve collinaire (13 000,00€ TTC, curage plus évacuation des matériaux).
- Recettes : Elles sont stables (377 000,00€ en 2018, contre 376 000,00€ en 2017).

En investissement : 2018 a permis de résorber un réseau fuyard entre la station de traitement de Risoul 1850 et le premier nœud de distribution du réseau. Ces travaux sont soutenus par le Département et l'Agence de l'eau (70%). Facturés tardivement, la facture a été enregistrée sur l'exercice 2019.

Résultats du budget annexe AEP :

Section investissement :

Solde d'exercice 2018	+ 190 039,21 €
Résultat reporté	+ 92 091,25 €
Solde global	+ 282 130,46 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2018	+ 79 109,16 €
Résultat reporté	+ 145 359,66 €
Solde global	+ 224 468,82 €

Budget annexe des remontées mécaniques : Bilan de l'année : Ce budget ne « vit » quasiment plus. Son fort déficit (lié à la liquidation SERMONT) ne permet aucune dépense autres que celles d'ordres (amortissement) et les remboursements d'annuité d'emprunt.

Les seules dépenses concernent pour 120 000,00€ des loyers (IMBERT, TESSORE) et la participation de la commune de St André d'Embrun (100 000,00€). Le bail TESSORE (environ 10 000,00€) est arrivé à terme le 20 octobre 2018. Selon les termes du protocole, la commune deviendra propriétaire sans soulte supplémentaire.

Les seules recettes sont les redevances de Labellemontagne et les versements liés aux conventions financières.

Sans avènement de la clôture de la liquidation SERMONT, le solde annuel est excédentaire et permet, d'année en année de créer l'excédent qui permettra de supporter l'admission en non-valeur des 5 450 000,00€. La réalisation d'une partie de la liquidation de SERMONT a permis à la commune de récupérer l'équivalent de 1 000 000,00€ et de réduire d'autant le déficit budgétaire du budget annexe.

Résultats du budget annexe Remontées mécaniques :

Section investissement :

Solde d'exercice 2018	+ 208 573,32 €
Résultat reporté	+ 464 156,57 €
Solde global	+ 672 729,89 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2018	+ 243 644,07 €
Résultat reporté	+ 1 623 978,69 €
Solde global	+ 1 867 622,76 €

Budget annexe du parking : Bilan de l'année :

En fonctionnement : L'hiver 2017/2018 a été marqué par une hausse significative des recettes (+30 000,00€) ce qui a permis de renforcer les capacités du parking à soutenir l'important investissement de l'automne (changement du système d'exploitation).

Les charges de fonctionnement ont été contenues.

En investissement : La facture du remplacement du système d'exploitation a été payée en février 2018 et figure sur le CA 2018 bien que les travaux aient été réalisés en 2017. De nombreuses malfaçons ont tardé à être rectifiées, ce qui a justifié le retard du paiement.

Résultats du budget annexe Parking :

Section investissement :

Solde d'exercice 2018	- 90 827,21 €
Résultat reporté	+ 45 873,66 €
Solde global	- 44 953,55 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2018	+ 39 906,94 €
Résultat reporté	+ 100 073,12 €
Solde global	+ 139 980,06 €

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Approbation des comptes de gestion 2018 : Définition du compte de gestion : // a le même rôle que le compte administratif mais est élaboré par le Trésorier ce qui assure un parfait contrôle des opérations budgétaires des collectivités.

Les comptes de gestion sont strictement identiques aux CA présentés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Délibérations n°3 : Affectation des résultats des comptes administratifs 2018 vers les budgets primitifs 2019 :

Budget principal :

Section investissement :	
Solde d'exercice 2018	- 304 408,80 €
Résultat reporté	- 60 915,55 €
Solde global	- 365 324,35 €
Affectation au compte 001	- 365 324,35 €

Section fonctionnement :	
Solde d'exercice 2018	+ 158 216,39 €
Résultat reporté	+ 3 897 870,38 €
Solde global	+ 4 056 086,77 €
Affectation au compte 002	+ 3 485 624,42 €
Affectation au 1068	+ 570 462,35 €

Compte administratif des remontées mécaniques :

Section investissement :	
Solde d'exercice 2018	+ 208 573,32 €
Résultat reporté	+ 464 156,57 €
Solde global	+ 672 729,89 €
Affectation au compte 001	+ 672 729,89 €

Section fonctionnement :	
Solde d'exercice 2018	+ 243 644,07 €
Résultat reporté	+ 1 623 978,69 €
Solde global	+ 1 867 622,76 €
Affectation au compte 002	+ 1 867 622,76 €

Compte administratif de l'eau :

Section investissement :	
Solde d'exercice 2018	+ 190 039,21 €
Résultat reporté	+ 92 091,25 €
Solde global	+ 282 130,46 €
Affectation au compte 001	+ 282 130,46 €

Section fonctionnement :	
Solde d'exercice 2018	+ 79 109,16 €
Résultat reporté	+ 145 359,66 €
Solde global	+ 224 468,82 €
Affectation au compte 002	+ 224 468,82 €

Compte administratif du Parking :

Section investissement :	
Solde d'exercice 2018	- 90 827,21 €
Résultat reporté	+ 45 873,66 €
Solde global	- 44 953,55 €

Affectation au compte 001	- 44 953,55 €
Section fonctionnement :	
Solde d'exercice 2018	+ 39 906,94 €
Résultat reporté	+ 100 073,12 €
Solde global	+ 139 980,06 €
Affectation au compte 002	+ 95 026,51 €
Affectation au 1068	+ 44 953,55 €

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : Signature d'une promesse de bail avec la société RES : Depuis plusieurs années, la commune de Risoul et son délégataire de domaine skiable envisagent la construction d'une ferme solaire permettant de produire la totalité de l'énergie nécessaire aux remontées mécaniques. Le but étant de l'auto consommer pendant la journée.

De nombreux porteurs de projets se sont présentés sans jamais déposer d'offre ferme.

La filiale française de la société anglo-saxonne RES a franchi le pas. Une offre pour la location pendant 28 ans d'un terrain situé à proximité de l'Homme de pierre a été remise à M. le Maire. Ce secteur est parfait pour la production d'énergie renouvelable solaire. Pas de masque proche ou lointain, très bon ensoleillement, froid lié à l'altitude, proximité des réseaux de Labellemontagne...

Les contours du terrain restent à préciser. Le bail concernera 8 à 12 ha pour installer une puissance de production de 8 à 10 Mwc. Le bail sera assorti d'un loyer annuel de 5 500,00€/ha. En sus, la commune bénéficiera d'un tarif préférentiel pour auto consommer cette énergie.

Pour s'assurer de la faisabilité et de la rentabilité de l'opération, la société RES sollicite de la commune la signature d'une promesse de bail valable 4 ans pour lui permettre d'entreprendre toutes les études (environnementales notamment) nécessaires.

Une offre de la société ENGIE Green d'une durée de 41 ans a été jugée moins intéressante et a été rejetée.

Benjamin COMBAL regrette l'impact visuel peu heureux pour ce secteur.

Jean-Luc BRUN estime que le projet est attrayant. Malgré cela, il attend que l'ensemble des études soient réalisées pour se faire un avis définitif.

Pour Jacques JEHAN c'est une chance pour la commune de bénéficier de ce terrain accessible et déjà desservi par les routes d'exploitations de la station. Rien n'est à détruire, aucun défrichage ne sera nécessaire.

M. le Maire ajoute que ce projet innovant permettra à Risoul d'avoir recours à une énergie propre et d'assurer l'autosuffisance énergétique de l'ensemble des remontées mécaniques et des bâtiments publics de la Station.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention (COMBAL Benjamin).

Délibération n°5 : Adoption du règlement de la bibliothèque : Le règlement est adopté. Il permet de poursuivre le partenariat avec la Bibliothèque Départementale 05. Il sera publié sur notre site Internet et dans les locaux.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Remboursements du parking payant de Risoul 1850 : Deux réclamations ont été reçues concernant des problèmes de facturation au parking payant de Risoul 1850 :

- La famille CHADAPEAUD est restée stationnée au parking pendant 7h. La somme de 60€ a été facturée. Les dires de la famille ont été vérifiés grâce aux caméras à lecture de plaque. Il convient d'accepter le remboursement de la somme de 47,30€ correspondant à la différence entre le montant payé et le tarif 7h.
- Monsieur TOADER Vlad a payé 80,00€ à la caisse automatique pour un stationnement de 12 heures. Compte-tenu du dysfonctionnement il convient de le rembourser de la différence, soit 58,30€.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Convention avec la communauté de communes pour l'organisation des secours : Comme chaque année, la communauté de communes du Guillestrois-Queyras participe aux financements du fonctionnement des centres de secours des stations de sports d'hiver. Le financement équivaut à 6 000,00€. Cette année, pour la commune de Risoul, la participation communautaire se traduit par la mise à disposition d'un agent technique à temps complet pendant toute la durée de la saison d'hiver.

Adoptée à l'unanimité.

Le poste de Risoul 1850 est déjà sorti 83 fois contre 120 fois sur l'ensemble de la saison dernière.

Délibération n°8 : Convention d'assistance juridique avec le cabinet APA Affaires publiques : Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

Délibération n°9 : Approbation de l'avenant 1 à la convention avec le SMITOMGA pour l'installation de bacs de compostage : Cet avenant prévoit la modification de la répartition des bacs à Risoul. Pour mémoire, des composteurs sont accessibles à Chauvet, au Villaret, à Haut Gaudissard, à la Rua et au cimetière.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10 : Demandes de subventions au Conseil départemental : Le Conseil départemental a adopté un règlement des aides financières aux communes permettant à ces dernières un soutien indispensable pour la bonne réalisation de leurs projets.

Pour l'année 2019, la commune de Risoul sollicite le Conseil départemental pour 3 projets :

- Le programme de travaux de voirie,
- La scénarisation de la montée de Risoul (RD186) au titre du programme d'attractivité territoriale,
- La sécurisation de la traversée routière du hameau de Chauvet.

Programme voirie communale 2019

Lors de l'exercice 2019, la commune de Risoul envisage un programme de rénovation de voirie d'un montant de 50 000,00€ HT.

Les réparations concernent notamment la station (accès à l'aire de camping-car, centre station...) et les différents hameaux du village (Hameau de L'église).

Le plan de financement est le suivant :

Montant des dépenses : 50 000,00€ HT

Montant des recettes : 17 000,00€

Dont : 17 000,00€ (30%) du Département au titre du Programme Voirie communale

33 000,00€ (70%) d'autofinancement de la commune de Risoul.

Echéancier : les travaux seront réalisés à partir du printemps 2019.

La sécurisation de la traversée routière du hameau de Chauvet (RD86)

En 2018, les riverains ont sollicité la commune pour l'organisation d'une concertation avec les services du conseil départemental pour limiter la vitesse dans la traversée du hameau de Chauvet. Un aménagement a été approuvé par les équipes de la Maison technique départementale d'Eygliers et doit être mise en œuvre en 2019.

Le plan de financement est le suivant :

Montant des dépenses : 15 000,00€ HT

Montant des recettes : 5 000,00€

Dont : 5 000,00€ (33%) du Département au titre du Programme Amendes de police

10 000,00€ (67%) d'autofinancement de la commune de Risoul.

Echéancier : les travaux seront réalisés à partir du printemps 2019.

La scénarisation de la « Montée de Risoul » (RD186)

De plus en plus de cyclistes fréquentent la RD186 pour accéder à Risoul 1850. Des panneaux représentant d'illustres sportifs ont été installés dans chaque virage. Il est question de remplacer ces éléments par des panneaux scénarisant la « Montée de Risoul, Montée de Légende ». Cette opération valorisera l'offre estivale de la Station de Risoul.

Le plan de financement est le suivant :

Montant des dépenses : 20 000,00€ HT

Montant des recettes : 7 000,00€

Dont : 7 000,00€ (30%) du Département au titre du Programme Attractivité territoriale

13 000,00€ (70%) d'autofinancement de la commune de Risoul.

Echéancier : les travaux seront réalisés à partir du printemps 2019.

Adoptée à l'unanimité.

M. le Maire ajoute que des travaux ayant déjà obtenu des financements seront réalisés dès ce printemps au hameau du Villaret. Ils concernent l'enfouissement des réseaux aériens, la rénovation du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement.

Délibération n°11 : Demande de subvention au Conseil régional : Les travaux de réhabilitation du centre aquatique ont débuté en 2018. Un dossier de travaux correspondant à une première tranche de travaux de 1 468 095,00€ HT a été présenté à la Région au titre du Contrat Station de demain. La commune a obtenu 463 000€.

Il est proposé aujourd'hui de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Station de demain pour une deuxième tranche de travaux d'un montant de 929 960,00€ HT (maîtrise d'œuvre incluse).

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Intitulés	Montant	Intitulés	Montant	Part
Travaux	800 000,00€	DETR	110 000,00€	12,00%
Etudes-Maîtrise d'œuvre et divers	129 960,00€	Conseil régional (Contrat station)	251 000,00	27,00%

		Conseil départemental	80 000,00€	9,00%
		Autofinancement	488 960,00€	52,00%
Total	929 960,00€	Total	929 960,00€	100%

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°12 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR : Le projet de réhabilitation du centre aquatique a été intégré au programme « Contrat station ». L'Etat a accordé un financement de 110 000,00€ pour une première tranche de travaux.

Le Maire propose de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour une dernière tranche de travaux de 929 960,00€ HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Intitulés	Montant	Intitulés	Montant	Part
Travaux	800 000,00€	DETR	110 000,00€	12,00%
Etudes-Maîtrise d'œuvre et divers	129 960,00€	Conseil régional (Contrat station)	251 000,00€	27%
		Conseil départemental	80 000,00€	9,00%
		Autofinancement	1 101 045,00€	52,00%
Total	929 960,00€	Total	929 960,00€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

La dernière tranche de travaux débutera en mai 2019 et s'achèvera en Décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n°13 : Acquisition parcelle réserve collinaire du Césier : La parcelle de terrain C963 sis au lieu-dit « le Césier », appartenant aux consorts TESSORE, sur laquelle est construite en partie la réserve collinaire du Césier doit revenir à la commune de Risoul pour l'euro symbolique suivant l'accord intervenu entre les parties dans le protocole d'accord du 20/10/2008. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°14 : Confirmation du devis de désamiantage du centre aquatique : La poursuite des travaux du centre aquatique nécessite l'intervention d'une entreprise de désamiantage. Le devis de TTB Amiante en vue du retrait de 3 menuiseries d'un montant de 5 648,00€ HT est considéré comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°15 : Annule et remplace la délibération n°2018-138 du 27 décembre 2018 : Une réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 impose à la collectivité de collecter la TVA (20%) sur les redevances de mise à disposition versées par Risoul Labellemontagne.

L'avenant prévoit que la TVA est calculée en plus des sommes définies contractuellement avec application rétroactive au 1^{er} septembre 2014 au lieu du 1^{er} septembre 2017 comme évoqué dans la délibération n°2018-138. L'opération devrait être neutre pour la commune et pour Labellemontagne.

Adoptée à l'unanimité.

ENFANCE – SCOLAIRE – TOURISME – SPORTS – CULTURE

DIVERS

Ajout de délibération n°1 : Mise à jour des tarifs de stationnement à Risoul : Les tarifs applicables au parking de l'Office de tourisme seront applicables à tous les parkings permanents ou ponctuels que la commune ouvrira sur son territoire. Pour mémoire : 220,00€ pour la saison hivernale, 50,00€ pour une semaine, 10,00€ pour une journée et 5,00€ pour une demi-journée.

Ajout de délibération n°2 : Modification de la délibération n°2018-28 (Demande de subvention Contrat Station de demain) : Le plan de financement de l'opération « Station digitale » est confirmé. Pour des actions d'un montant de 70 000,00€ HT, le Conseil régional apportera 28 000,00€.

Fait à Risoul, le 21 février 2019

Le Maire, Max BREMOND.

